



LES PROJETS PARTAGÉS

TERRITOIRES EN COMMUN LA PLATEFORME DE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Pour concevoir un projet de politique publique en lien avec d'autres collectivités, en misant sur la coopération et l'engagement citoyen.

UNE PLATEFORME DE COOPÉRATION

pour créer des communautés de projet

La plateforme « Territoires en commun » est d'abord un espace d'information, une base de ressources et de dialogue entre collectivités et acteurs de la coopération et de l'engagement citoyen. Désormais, c'est aussi un tremplin vers l'identification de thèmes stratégiques pour des collectivités qui veulent en faire un levier de coopération territoriale et d'engagement citoyen.

À ces acteurs territoriaux (communes, EPCI, départements) volontaires pour œuvrer sur un même thème de politique territoriale, l'ANCT propose de financer une démarche d'ingénierie collective, pour que chaque collectivité puisse élaborer son propre plan d'action, de façon coopérative et citoyenne, en profitant des regards croisés et de l'apprentissage mutuel entre pairs.

LE 🕂

POUR LES ACTEURS TERRITORIAUX

- Le choix des priorités d'action : en s'exprimant sur la plateforme Territoires en commun, ce sont les collectivités qui déterminent les sujets qui font l'objet d'un projet partagé
- Le financement à 100 % par l'ANCT, de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre d'un projet partagé Territoires en commun (ingénierie collective, coopérative et citoyenne)
- L'appui stratégique de l'ANCT pour la conception de l'accompagnement, le choix de prestataires de confiance, le croisement des regards et d'expériences avec les autres collectivités impliquées dans le projet partagé.

UN CHEMINEMENT PARTICIPATIF

pour développer son propre plan d'action

LES ÉTAPES DU PROJET PARTAGÉ

L'engagement dans un projet partagé

- L'identification d'un thème stratégique et de 3 à 5 collectivités désireuses de s'engager
- Le choix des prestataires experts pour les accompagner (via un marché par l'ANCT)

La rencontre de chacun des territoires pour poser ensemble un diagnostic des enjeux d'engagement

3 La conception et la formulation des plans d'action territoriaux, en misant sur la coopération, l'intelligence collective et l'engagement citoyen



Au fil du projet partagé, se mettent en place du dialogue et du partage entre les collectivités engagées, une supervision collégiale et une évaluation de la démarche.

COLLECTIVITÉS

vous êtes inspirées ?

- 1 Rendez-vous sur la plateforme **territoires-en-commun.fr** pour vous positionner sur les thématiques proposées par l'ANCT. En fonction de leur popularité, un thème est choisi pour faire l'objet d'un projet partagé;
- 2 Selon votre degré d'engagement, inscrivez-vous pour être réellement partie prenante d'un projet partagé (de 3 à 5 collectivité par projet) ou simple observateur de l'opération (sans limite de nombre);
- 3 Rencontrez, avec notre équipe, les autres collectivités qui s'engagent à cheminer dans un projet partagé, conçu avec la société civile, dans un esprit de coopération avec les autres collectivités engagées dans l'opération;
- 4 Pendant 6 à 12 mois, bénéficiez de l'accompagnement de prestataires choisis, par l'ANCT, pour assurer l'ingénierie de conception partagée.



Tout savoir:

https://territoires-en-commun.fr

Contacts:

matthieu.angotti@anct.gouv.fr perrine.simian@anct.gouv.fr





